



SOMMAIRE

- Séances du conseil en bref
- Actualités municipales
- Offres d'emploi
- Petites annonces
- Informations pertinentes
- Calendrier

Mot de la Municipalité

La chaleur et le beau temps sont arrivés, la circulation sur les lacs, tels que moto-marine, bateau, canot, chaloupe, kayak, ont débuté.

Nous demandons à toute la population de circuler sur nos cours d'eau de façon sécuritaire pas d'alcool, pas de vitesses et respect envers les uns les autres.

Vous devez appliquer les mesures de sécurité nautique et avoir en votre possession votre permis de conduire embarcation nautique. Faites attention aux baigneurs car ceux-ci sont moins visibles dans l'eau.

Ralentissez près du rivage et des autres embarcations (pédalo, paddle, Kayak). Garder une bonne distance afin de prévenir les accidents.

Nous avons de beaux lacs accessibles à tout le monde, si chacun agit de façon responsable et respectueuse, tous en profiteront et ainsi les risques d'accidents seront diminués.

On compte sur votre bonne collaboration et votre civisme.

On s'amuse en toute sécurité et avec le sourire.

Merci, passer un bel été!



Séances du conseil en bref

Séance du 5 mai 2025

Adoption du règlement numéro FR2025-01 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de 50 000\$.

Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles (PHV) à voter pour le RE2025-02.

Le Conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement et repas de monsieur Patrick Bouchard pour l'année 2025, celles ayant eu lieu et pour les prochaines rencontres de la Régie et la MRC de Lac-St-Jean Est, le tout tel que prévu au règlement #2025-03 et sur présentation de pièces justificatives ainsi que pour madame Annie Bergeron pour les prochaines rencontres de OH et le Réseau biblio.

Adoption du règlement numéro 01Z-2025 – ayant pour objet de redécouper le contour de la zone 17R à même une partie de la zone 19P est adopté.

Adoption du règlement #2025-03 ayant pour objet d'établir un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot.

Avis de motion règlement #02Z-2025 – logement bigénération.

Le projet de Règlement numéro 02Z-2025 modifiant le règlement #02-2006 concernant le logement bigénérationnel est déposé.

Engagement de messieurs Jean-Pierre Giroux comme opérateur de machinerie et Michel Larouche comme journalier aux travaux publics.

Le Conseil municipal autorise la directrice générale à renouveler le contrat d'engagement de madame Suzanne Tremblay pour agir comme employée au terrain de camping pour la saison 2025, le salaire étant déterminé selon la convention collective en vigueur.

Le Conseil municipal autorise le contrat de marquage de la chaussée avec la compagnie Durand Marquage et Associés inc., au prix unitaire du mètre de 0.39\$ sauf les ligne double continue jaune à 0.50\$ pour un budget d'environ 8 894 \$ taxes en sus.

Séance du conseil en bref

Le Conseil municipal procède à l'achat d'un billet de souper pour le Grand rassemblement de la forêt dont les profits iront à la Maison Colombe-Veilleux maison de soins palliatifs .

Avis à la population

La Municipalité tient à rappeler à tous les citoyens l'importance de faire preuve de respect dans leurs interactions avec les employés municipaux. Ces travailleurs accomplissent leurs tâches avec professionnalisme et dévouement afin d'assurer le bon fonctionnement des services offerts à la communauté.

Nous vous demandons de collaborer dans un esprit de civisme et de courtoisie. Aucune forme d'intimidation, de langage agressif ou de comportement irrespectueux ne sera tolérée.

Merci de votre compréhension et votre coopération.

La Municipalité!



Est-ce que j'ai besoin d'un permis avant d'entreprendre mes travaux ?

La municipalité de St-Ludger-de-Milot tient à vous rappeler l'importance d'obtenir un permis avant d'entreprendre tout projet de construction, de rénovation, d'aménagement ou de travaux sur votre propriété.

Les exigences d'émission d'un permis visent plusieurs objectifs. Notamment, d'assurer la sécurité des occupants, le respect du règlement de zonage veillant à l'harmonisation du cadre bâti et de son milieu naturel ainsi qu'à la préservation du patrimoine architectural. Chaque demande de permis est étudiée en fonction de la réglementation qui s'y rattache.

Voici pourquoi il est essentiel de demander un permis :

- **Respect des règlements municipaux :** Les permis garantissent que les travaux respectent les règlements de zonage en vigueur. Cela évite les conflits et la nécessité de refaire des travaux non conformes ;
- **Protection de l'environnement :** Pour les travaux en bordure d'un cours d'eau ou impliquant des modifications au terrain, un permis permet de s'assurer que les normes environnementales sont respectées, contribuant ainsi à préserver notre patrimoine naturel ;
- **Préservation de la valeur des propriétés :** Des travaux conformes et bien exécutés maintiennent ou augmentent la valeur des propriétés dans le voisinage ;

Nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur Pierre-Luc Gaudreault ou à urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca ou à visiter notre bureau municipal pour obtenir plus d'informations sur les types de projets nécessitant un permis et sur la procédure pour en faire la demande.

Un service rapide et courtois vous attend.



Actualités municipales



Prendre note que les bureaux municipaux
seront **FERMÉS**

23 juin 2025

24 juin 2025

Pour le congé de la
Saint-Jean-Baptiste

30 juin 2025

Pour le congé de la confédération.

1er septembre 2025

Pour la Fête du travail

Le service d'urbanisme ne sera pas disponible dans les semaines du

20 juillet au 2 août 2025

Si vous avez des travaux prévoir vos demandes de permis avant ces dates.
Pour toute questions vous pouvez communiquer avec Pierre-Luc Gaudreault au
418-374-3243 poste 2510

OFFRE D'EMPLOI

RESTAURANT DÉPANNEUR — DU PARC —

NOUS SOMMES À LA RECHERCHE D'UNE
PERSONNE AFIN D'AIDER LA FEMME DE
MÉNAGE POUR L'ENTRETIEN DE NOTRE
HÉBERGEMENT.

↪ ENVIRON 6 À 8 HEURES LES VENDREDIS, SELON ↪
L'ACHALANDAGE

SI CETTE OFFRE T'INTÉRESSE, TU PEUX PRENDRE DE
L'INFORMATION AU BUREAU
ET TU PARLES A FRANCE OU MÉLANIE
TEL : 418-373-2301 POSTE 4



RESTAURANT DÉPANNEUR — DU PARC —

121 RUE LÉVESQUE, ST-LUDGER DE MILOT, QC, G0W-2B0

OFFRE D'EMPLOI

Vous êtes travaillant, dynamique et vous aimez travailler dans le public ?

NOUS SOMMES A LA RECHERCHE D'UNE

SERVEUSE OU UN SERVEUR EN RESTAURATION

➔ 15 À 20 HEURES PAR SEMAINE ET ➔

1 FIN DE SEMAINE SUR 2

CE POSTE EST ÉGALEMENT OFFERT

AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

SI INTÉRESSÉ OU POUR INFORMATION,

CONTACTEZ : LINDA ROUTHIER **AU 418-373-2301** POSTE 1

OÙ

ENVOYER VOTRE CV PAR EMAIL

DEPANNEURDUPARC@GROUPEERSROUTHIER.COM

RESTAURANT DÉPANNEUR — DU PARC —



121 RUE LÉVESQUE, ST-LUDGER DE MILOT, QC, G0W-2B0

POSTE OFFERT (IDÉAL POUR ÉTUDIANT)

COMMIS DE DÉPANNEUR

(AVEC OU SANS EXPÉRIENCE)

POUR TRAVAILLER QUELQUES HEURES PAR SEMAINE ET

1 FIN DE SEMAINE SUR 2

SALAIRE A DISCUTER 🤖

SI INTÉRESSÉ OU POUR INFORMATION,

CONTACTEZ : SYLVIE THIVIERGE **AU 418-373-2301** POSTE 2

où

ENVOYER VOTRE CV PAR EMAIL

DEPANNEURDUPARC@GROUPERSROUTHIER.COM

La Direction

Aux propriétaires de chiens

Selon le règlement en vigueur, vous devez **enregistrer** votre chien au bureau de la Municipalité et assumez les **frais annuel de 20 \$** pour sa médaille.

L'animal doit porter la médaille en tout temps.
D'ici la fin avril, tout ceux qui n'auront pas procédé à l'enregistrement de leur animal recevront un avis d'infraction et pourront être passible d'une amende.

**ENREGISTRER VOTRE ANIMAL EN COMPOSANT LE
418-373-2266 POSTE 2500**

NOUVEAU PROJET : Aéroport Milot

Pour les citoyens et citoyennes de St-Ludger-de-Milot ainsi que les passionnés d'aviation, vous êtes invités à venir à la séance d'information pour le projet d'implantation d'un aéroport dans notre village. Cette présentation servira à expliquer les détails de ce projet et aussi de répondre à vos questions.

Lieu : Salle municipale (entrée par l'escalier en arrière)

Quand : Samedi le 5 juillet à 10 :00

Promoteur du projet : Rémy Rathé



arrôser futé c'est entretenir ses plates-bandes et son jardin avec le moins d'eau et le moins d'effort possible.

Vous trouverez dans ce document des connaissances, des techniques et des astuces pour économiser temps et eau potable. Que ce soit pour votre potager, vos vivaces, vos jardinières, votre pelouse ou encore vos arbustes, on a pensé à tout!

Saviez-vous que...

On estime que 50 % de la consommation d'eau au jardin est gaspillée par les pratiques comme le surarrosage de la pelouse et le nettoyage des surfaces inertes. Vous trouverez dans ce document tout ce qu'il faut savoir pour éviter ces pertes!

Un robinet qui fuit à raison d'une goutte par seconde gaspille 21 litres d'eau par jour. Ça vaut la peine de s'assurer qu'il n'y ait pas de fuite!

En moyenne, 65 à 100 % des besoins en eau d'un aménagement mature sont comblés par les précipitations naturelles. On arrose donc que pour combler les écarts entre les précipitations naturelles et les besoins en eau des plantes.

Un aménagement paysager « hydro-intelligent » (aménagé avec un souci de la gestion durable de l'eau) peut réduire la consommation d'eau de 20 à 50 %. N'hésitez surtout pas à faire appel à un professionnel pour vous conseiller!




On arrose quoi? Et comment?

Le type de plante, le type de sol, l'emplacement et le stade de développement des végétaux, le tout combiné à la météo, permettent d'estimer les besoins en eau des plantes et de bien choisir la méthode d'arrosage.


Stratégie de la bonne plante au bon endroit

Cette pratique consiste à sélectionner des végétaux adaptés à notre climat, à notre type de sol et à l'exposition du site au soleil et au vent. En plus d'assurer la bonne santé et la croissance de vos plantes, cela devrait réduire significativement les besoins en arrosage.

 Attention! « On ne modifie pas la composition d'un sol pour une plante, on choisit une plante adaptée aux conditions de notre sol et de l'environnement dans lequel elle sera plantée ».

Nouvelles plantations

Il est normal d'arroser plus fréquemment les nouvelles plantations, le temps que les racines soient bien développées et qu'elles puissent elles-mêmes aller chercher l'eau dont elles ont besoin. La période d'établissement est généralement d'une saison pour les vivaces, d'une à deux pour les arbustes et de deux à trois pour les arbres.

 Arrosez peu souvent mais profondément, ce qui entraîne les racines à pousser plus profondément, rendant ainsi la plante plus tolérante et autonome pendant les épisodes de sécheresse.

Les jardins pluviaux

Il s'agit de créer un bassin de rétention ou des zones de dépression perméables qui permettent de canaliser les eaux de ruissellement. Ces surfaces ou plates-bandes végétalisées regroupent des plantes pouvant tolérer les conditions humides et qui aideront l'infiltration dans le sol et réduire le ruissellement. Toutefois, évitez de créer des jardins pluviaux dans un sol argileux ou compacté, leur capacité d'infiltration étant moindre.

Pelouse

À l'exception de sa période d'implantation et en période de canicule, il n'est généralement pas nécessaire d'arroser une pelouse bien établie et bien entretenue. En effet, pendant les périodes de chaleur et de sécheresse, la pelouse jaunira et entrera en dormance. Elle reverdira lorsque les jours seront plus frais et pluvieux. Toutefois, si une période de sécheresse se prolonge au-delà de 4 à 6 semaines, l'irrigation devient alors nécessaire afin de prévenir la déshydratation.


Aussi, assurez-vous de ne pas tondre votre pelouse trop souvent, ni trop courte. La hauteur de la tonte, à 8 cm et plus, favorise un enracinement profond et contribue à préserver l'humidité du sol. Elle assure aussi une meilleure infiltration de l'eau dans le sol et le rafraîchit (5°C de moins). Laissez les rognures au sol. L'herbicyclage permet de préserver l'humidité du sol, de faciliter la pénétration lente de l'eau et de limiter le ruissellement.

Aérez et terrautez votre pelouse aux deux à trois ans, tôt au printemps ou à l'automne, afin d'améliorer la pénétration de l'eau.

 Il existe de plus en plus de variétés de gazon et d'autres types de couvre-sol sur le marché résistant à la sécheresse.


Vivaces, arbustes et arbres

La plupart des arbres et arbustes et plusieurs vivaces, si plantés au bon endroit et bien établis, peuvent supporter une certaine période de sécheresse à maturité. Toutefois, si les pluies automnales n'apportent pas au moins 50 mm aux deux semaines, arrosez les conifères et autres plantes à feuillage persistant jusqu'aux premiers gels.

 On arrose les vivaces, arbustes et arbres généralement que lors de sécheresse prolongée ou lorsqu'ils montrent des signes de stress.


Les pots : annuelles et comestibles

En choisissant un contenant de grosseur suffisante avec un bon volume de terre et en évitant de le surcharger, il sera plus facile pour vos plantes de se faire des réserves d'eau et de croître mieux. La culture de plantes diversifiées (légumes, herbes, fleurs) dans un même contenant permet de tirer parti de l'effet d'association (besoins différents en eau, profondeur racinaire variée, feuillage et hauteur variés pour ombrager les végétaux sensibles au soleil, etc.).

 Optez pour des contenants à réserve d'eau qui récupèrent l'eau de ruissellement et la redistribuent près des racines par temps sec.

Le potager

Maintenir le sol humide durant les 10 à 14 jours qui suivent le semis et les nouvelles plantations est essentiel. Par la suite, ajustez l'irrigation selon la maturité des végétaux. Par exemple, la période de production des fruits est critique et peut justifier une augmentation de la fréquence d'arrosage. Les tomates, céleris, concombres, courges, poivrons, cerises de terre, radis, artichauts et aubergines exigent beaucoup d'eau, alors que la fraise, l'edamame, foignon, l'ail et plusieurs fines herbes préfèrent des arrosages espacés.

 Les légumes cultivés au printemps comme les laitues, les pois et les épinards requièrent très peu d'arrosage puisqu'ils profitent des sols gorgés de l'eau de fonte printanière.

Trucs et conseils en période de sécheresse

- Observer! Pas de panique, si vos plantes ne montrent aucun signe de flétrissement et que le sol est légèrement humide dans les 15 à 30 premiers centimètres, il n'est souvent pas nécessaire d'arroser.
- Évitez de tondre la pelouse et de planter, transplanter, tailler ou fertiliser vos végétaux en période de sécheresse. Cela active une demande en eau supplémentaire pour la plante.
- Retirez les plantes indésirables qui s'approprient l'eau et les nutriments des plantes que vous voulez entretenir.
- Arrosez manuellement au besoin, et si possible avec de l'eau récupérée (p. ex. eau de pluie), les plantes plus gourmandes ou en période de fructification.
- Épandre du paillis sur les zones très exposées ou dénudées pour aider à réduire l'évaporation et conserver l'eau dans le sol.
- Pensez toujours à respecter la réglementation municipale et les interdictions d'arrosage!

Les bons gestes

Les plantes ne gaspillent pas d'eau, mais nous oui.

Récupérer et réutiliser l'eau de pluie

Plutôt que de déverser l'eau de pluie dans les égouts pluviaux, conservez cette ressource sur votre terrain à l'aide de méthodes (rigoles végétalisées, jardins pluviaux, tuyau de drainage perforé ou ruisseau sec) qui favorisent son infiltration lente dans le sol, la pelouse, les plates-bandes ou le potager. Créer de petites rigoles autour des plates-bandes et des potagers est un bon moyen de ralentir le ruissellement et conserver l'eau au niveau des plantations. Il est également essentiel et très facile de récupérer l'eau des gouttières avec des barils de récupération ou autres contenants munis idéalement d'un couvercle, d'un système de trop-plein et d'un robinet.

 Récupérer l'eau de condensation du climatiseur, de la pataugeoire des enfants, ou encore l'eau de lavage des légumes au potager pour l'irrigation.

Le balai ou le boyau ?

Patios, terrasses, entrées d'auto, sentiers et toutes autres surfaces inertes peuvent être entretenues régulièrement manuellement à l'aide d'un balai. Pas besoin d'eau ! Sinon, à l'occasion, une machine à pression peut être utile et réduit de 80 % l'utilisation d'eau potable.

L'arrosage au jardin... Où ? Quand ? Comment ?

Il est préférable d'arroser entre 4 h et 10 h ou entre 20 h et 23 h lors des journées permises par votre municipalité. Cela évite l'évaporation trop rapide et la perte de votre eau. Toutefois, il faut éviter de trop mouiller le feuillage avant la nuit afin de minimiser le développement de maladies fongiques.

Adaptez toujours votre arrosage selon le type de sol, la maturité des plantes, la saison et les conditions météo, plutôt que selon un horaire préétabli.

Pour un arrosage efficace, peu importe le type d'irrigation choisi, dirigez l'eau le plus près possible du sol tout en évitant d'arroser le feuillage autant que possible.


Vérifier régulièrement en cours d'utilisation le bon fonctionnement de votre système d'arrosage et réparer rapidement toutes fuites ou bris d'équipement.

Ajustez votre irrigation, qu'elle soit manuelle ou automatique, en fonction des besoins de chaque zone irriguée.

Les bons outils d'irrigation

Pour une irrigation manuelle optimale, utilisez un boyau de bonne qualité muni d'une lance ou d'un pistolet déclencheur. L'irrigation goutte-à-goutte installée dans les aménagements ou dans les contenants permet de mieux distribuer l'eau dans le sol, limite les pertes d'eau par évaporation et garde le feuillage au sec. Les tuyaux suintants sont très utiles pour l'irrigation des haies, des potagers et autres aménagements paysagers. Recouvrez les tuyaux d'irrigation (p. ex. avec du paillis) pour limiter les pertes d'eau par évaporation et le réchauffement par les rayons du soleil.




 Ajuster la minuterie de votre système d'arrosage en fonction de la météo, du taux d'humidité dans le sol et de la maturité de vos plantes. Si vous avez déjà un système automatique, ajoutez-y des capteurs d'humidité du sol ou encore reliez-le à la station météo la plus proche. La technologie liée à l'irrigation est très développée, profitez-en !

Paillis et binage

Le paillis prévient l'évaporation et le ruissellement, rehausse l'humidité du sol, tempère le sol et protège de l'érosion. Peu importe le type de paillis choisi (écorces de conifères, BRF, écale, etc.), il doit permettre la percolation lente de l'eau dans le sol. Il est important d'appliquer le paillis sur un sol déjà humide, ce qui facilitera le passage de l'eau vers les racines des plantes.

Le binage du sol, surtout avant la pluie, prévient la compaction, améliore l'oxygénation, favorise la croissance racinaire profonde et facilite la pénétration de l'eau au sol ou dans les contenants.

 Un binage vaut deux arrosages !

Les bonnes pratiques

Voici quelques trucs utilisés par les pros de l'aménagement paysager pour favoriser une gestion facile et efficace de votre eau.

Connaître son environnement et ses facteurs

L'ensoleillement, le vent, le type de sol, la zone de rusticité, les végétaux existants et à venir, l'impact des précipitations, les zones de dépression qui accumulent l'eau et les zones sèches sont des facteurs importants à déterminer dans votre jardin, car ils influenceront directement la gestion de l'eau.


Commencer par planifier

Pour maximiser l'économie d'eau, il faut planifier dès les premières étapes d'aménagement, peu importe le type de projet (potager, ornemental, haies, contenant, etc.). Optez pour un maximum de végétalisation dans l'ensemble du projet et préservez les eaux sur le site. En effet, les surfaces inertes (sans végétaux) favorisent les îlots de chaleur et le ruissellement (l'eau qui n'est pas absorbée et qui reste à la surface du sol). Favorisez plutôt les matériaux inertes perméables car ceux-ci permettent de laisser passer l'eau et d'être absorbée plus facilement dans le sol. Vous pouvez également prévoir des zones de dépression pour diriger les eaux pluviales vers les surfaces végétalisées et vos plantes et ainsi conserver votre eau directement sur votre terrain.

Préparer les zones de plantation

Préparez vos zones de plantation selon le type de sol et le type de culture (pelouse, potager, plates-bandes, etc.) en améliorant la composition du sol existant par un apport généreux de matière organique (compost ou fumier).

En créant des plates-bandes au niveau du sol plutôt que des plates-bandes surélevées, il sera plus facile de récupérer et de conserver l'eau des précipitations naturelles. Façonnez de petites dépressions autour des végétaux gourmands en eau et surélevez ceux qui sont moins exigeants. Pensez à regrouper vos végétaux selon leur exigence en eau, ce qui facilitera un arrosage économe par la suite.

 Dans les pots et les jardinières, on peut ajouter des matériaux absorbants disponibles dans le commerce pour augmenter la capacité de rétention en eau.

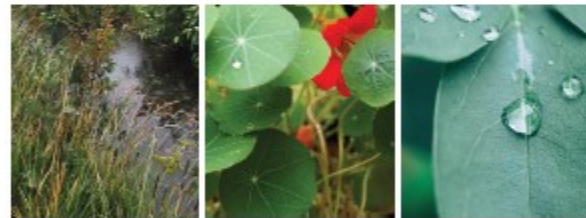
*Arroser peu souvent,
mais profondément...
la clé du succès !*

Les végétaux et leurs besoins en eau

En vous informant sur les besoins en eau des plantes sélectionnées (potager, pelouse, plates-bandes, contenant, etc.) et en optant pour des végétaux peu exigeants en eau, l'entretien n'en sera que plus facile. Comprendre et pouvoir estimer les besoins en eau de vos plantes vous évitera d'arroser inutilement et vous permettra d'intervenir au bon moment.



Il a été démontré que la quantité d'eau utilisée pour l'irrigation dépasse en moyenne largement les besoins réels des plantes. Sauvez-vous donc du temps et des soucis en arrosant fûté !



Pour en savoir plus,
consulter le site

arroserfute.quebecvert.com

Projet financé par l'entremise du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable 2019-2025, en partenariat avec Québec Vert

Un document de

 **québecvert**
environnement

Centre de services de Milot **Du 22 juin au 8 septembre 2025**

Horaire d'été

du Centre de Service de Milot

mercredi : 13 à 16 h

Jeudi de 9 h à 11 h

**Pour prendre rendez-vous avec le médecin,
vous devez téléphoner au 418-276-3161 et demandez **Sylvie****



Biblio Saint-Ludger-de-Milot

Heures d'ouvertures été 2025

	Avant-midi	Après-midi	Soirée
Mardi	9h à 11h		18h à 19h30
Mercredi		13h à 15h	

La bibliothèque sera fermée du

20 juillet au 2 août

Bonnes vacances !



Informations pertinentes

Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
739, rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0

Téléphone : **418 373-2266**
Réception **poste 2500**

Directrice gén.	poste 2501	Bibliothèque	poste 2507
Loisirs	poste 2509	CDE	poste 2503
Urbanisme	poste 2510	Maison des jeunes	poste 2506
Travaux publics	poste 2502	Salle âge d'Or	poste 2504

Courriel : administration@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Site Internet : www.ville.st-ludger-de-milot.qc.ca (en refonte)

Télécopieur : 418 373-2554

Les bureaux sont fermés tous les vendredis à partir de midi

urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

739 rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot
G0W 2B0

Laisser votre message à la réception

ou par courriel urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Réservation camping : campin.ca

www.reservationcoolbox.ca/destinations/milot

Régie des matière résiduelles (RMR)

418 669-0513

MRC LAC-ST-JEAN-EST

Pour des informations concernant la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, **418-668-3023**

Dominic Fillion Les évaluateurs pour le service d'évaluation **418-662-3061**

CALENDRIER

Juin 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
15	16  Compost	17	18	19	20	21
22 Messe 9 h 30	23  Compost	24 	25	26	27	28
29	30  Compost					

Juillet 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
6 Messe 9 h 30	7 Séance du conseil 20 h  Compost	8 Biblio 18 h -19 h 30	9 Biblio 12h30-14h30	10	11	12

Prochaine parution du journal municipal : Août 2025

Ordure-Récupération-Matières organiques

Si vous avez un bris de votre bac vous devez appeler à la Municipalité au 418-373-2266 poste 2500.